



Conditions Générales de Vente

ESF Megève

Conditions Générales de Vente des prestations d'enseignement et d'encadrement du ski et autres disciplines de glisse par les moniteurs de l'Ecole du Ski Français de Megève

L'inscription à des prestations réalisées par les moniteurs de l'ESF de Megève implique l'acceptation pure et simple des conditions générales de ventes.

I – INTERVENANTS

Tous les moniteurs de l'ESF de Megève sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

II - ASSURANCES

L'inscription à une prestation de l'ESF n'inclut aucune assurance. Il appartient à chaque client et / ou élève de souscrire toute assurance qu'il juge nécessaire (type E-Gloo Protect)

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

III – CHOIX DES PRESTATIONS

Le client informe l'ESF de Megève de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseignés et renvoyés à l'ESF.

Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF de Megève de vérifier le niveau de chaque client et / ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'ESF de Megève.

En conséquence, l'ESF de Megève se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes.

Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

Avant de se présenter à un cours, tous les clients et / ou élèves doivent obligatoirement être munis de leur carte de cours.

IV – TARIFS

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensé par un moniteur de l'ESF de Megève à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement) sauf cas particulier.

En conséquence, le client et / ou l'élève devra préalablement, à l'heure prévue pour le cours, **se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques** et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

Le tarif des cours collectifs enfant comprend l'insigne à 7€. Tous les bénéfices seront intégralement reversés à la Caisse de Secours de l'ESF de Megève. Si vous ne désirez pas la médaille, son remboursement pourra être effectué, en fin de semaine, sur restitution de l'insigne dans un de nos bureaux ESF.

V – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Nous ne prenons aucune réservation par téléphone.

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement par chèque ou carte bancaire à l'ESF de Megève.

Pour que votre réservation soit prise en compte, l'intégralité du montant réclamé devra être versée.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

Facilitez vos réservations et commandez vos cours collectifs directement en ligne sur notre site www.megeve-ski.com (paiement sécurisé).

Fax possible avec n° de CB et date d'expiration + cryptogramme.

Votre bulletin de réservation ou commande Internet doit nous arriver au minimum 15 jours avant le début des cours.

Il est important de nous laisser un numéro de téléphone pour vous joindre éventuellement si votre bulletin est incomplet. **Tout bulletin incomplet et sans n° de téléphone restera non traité.**

VI- ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

Cours Collectif : l'intégralité de votre versement sera remboursée si l'annulation (notifiée par courrier ou par fax) a lieu au minimum 2 jours avant le début des cours. **Aucune carte ne sera remboursée passé ce délai.**

Cours Particuliers : si l'annulation (notifiée par courrier ou par fax) a lieu plus de 15 jours avant le début des cours, l'intégralité de votre versement sera remboursée. Si celle-ci a lieu entre 14 et 4 jours avant le début des cours, un montant correspondant aux heures de cours du premier jour sera retenu. **Aucun remboursement passé ce délai.**

Les conditions météorologiques, les pannes de remontées mécaniques ou autres incidents ne peuvent en aucun cas être imputable à l'ESF.

En cas d'absence du client au départ du cours ou durant la réalisation de la prestation, et ce quel qu'en soit le motif, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours

VII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

L'ESF de Megève se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de force majeure.

Constitue notamment un cas de force majeure : la fermeture totale des pistes ou des remontées mécaniques, les conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

L'ESF de Megève se réserve le droit d'annuler et de rembourser certains cours en groupes ayant moins de cinq (5) élèves.

L'ESF de Megève se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Tout cours commencé est dû intégralement.

VIII – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.